



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales » Exemples pratiques

Anne Küng Gugler, SECO

Cheffe de projet de la Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

9 octobre 2009



Contenu de la plate-forme

- **Domaines des mesures cantonales et communales**
 - Accueil extra-familial pour enfants
 - Age préscolaire : crèches
 - Age scolaire : accueils parascolaires / écoles à horaire continu / accueils de midi
 - Ages préscolaire et scolaire : familles de jour
 - Conditions de travail favorables à la famille
 - Mesures de promotion auprès des milieux économiques
 - Les administrations publiques en tant qu'employeur



Contenu de la plate-forme

- **Cantons et communes (chefs-lieux) : vue d'ensemble de toutes les mesures**
 - Territoires couverts
 - Les 26 cantons
 - Les 26 chefs-lieux
 - Informations disponibles : bases juridiques, instruments et projets des pouvoirs publics
 - Tableaux synoptiques par thème (comparaison entre cantons, entre communes, ainsi qu'entre cantons et communes)
 - Informations de détail relatives aux divers thèmes
 - Documents officiels cantonaux et communaux
 - Coordonnées des autorités compétentes



Contenu de la plate-forme

- **Petites et moyennes communes : exemples de projets d'accueil extra-familial pour enfants**
 - Territoires couverts
 - 26 petites et moyennes communes (communes rurales et communes d'agglomération)
 - Informations disponibles
 - Informations de détail relatives aux divers projets
 - Documents officiels cantonaux et communaux
 - Coordonnées des personnes responsables



Exemples pratiques

- Accueil extra-familial pour enfants :
 - Exemple 1 : la question du subventionnement public des structures d'accueil fait l'objet de discussions politiques au sein d'un canton – quelles solutions (cofinancement ou non, sous quelle forme) les autres cantons ont-ils trouvées?
 - Exemple 2 : un canton doit réviser sa réglementation en matière de formation du personnel – comment (et à quel degré) les autres cantons ont-ils réglementé cette question?
 - Exemple 3 : une commune de taille moyenne doit mettre sur pied une offre d'accueil - de quels projets de communes similaires peut-elle s'inspirer?
- Conditions de travail favorables à la famille :
 - Exemple 4 : une administration publique aimerait se profiler comme employeur attractif – qu'offrent ses concurrentes par ex. en termes de congé paternité?



Exemple 1 : Accueil extra-familial pour enfants :

La question du subventionnement public des structures d'accueil fait l'objet de discussions politiques au sein d'un canton – quelles solutions (cofinancement ou non, sous quelle forme) les autres cantons ont-ils trouvées?

Résultat de la recherche sous forme de tableau synoptique : comparaisons entre cantons et entre catégories de structures

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Administration fédérale admin.ch

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille :
Mesures cantonales et communales»

Page d'accueil | Aide à l'utilisation de cette plate-forme | FAQ | Glossaire | Contact

Deutsch | Français | Italiano

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille» Patronage A propos de cette plate-forme

Objectifs politiques **Accueil extra-familial pour enfants** Conditions de travail favorables à la famille
Vue d'ensemble des structures d'accueil

Thèmes et sous-thèmes

- Objectifs
- Vue d'ensemble
- Autorisations/surveillance
- Réglementation
- Financement**
- Système de financement
- Clé de répartition canton-communes
- Subventionnement public
- Coûts standard
- Information sur le budget
- Coûts pour les parents
- Bilan et futurs développements
- Offre et demande
- Collaborations

Comparaisons et choix des régions : [modifier](#)

Domaine: Accueil extra-familial pour enfants / Vue d'ensemble des structures d'accueil [imprimer](#)

Thème: Financement [PDF](#)

Sous-thème: Subventionnement public [tableau excel](#)

Comparaisons: Comparaisons cantons / un sous-thème

Région choisie: Canton AG, Canton AI, Canton AR, Canton BE, Canton BL, Canton BS, Canton FR, Canton GE, Canton GL, Canton GR, Canton JU, Canton LU, Canton NE, Canton NW, Canton OW, Canton SG, Canton SH, Canton SO, Canton SZ, Canton TG, Canton TI, Canton UR, Canton VD, Canton VS, Canton ZG, Canton ZH

Question principale: Le canton participe-t-il au financement des structures d'accueil?

Canton	Age préscolaire : crèches carte	Age scolaire : accueils parascolaires / écoles à horaire continu / accueils de midi carte	Agés préscolaire et scolaire : familles de jour carte
Canton AG	cofinancement cantonal	cofinancement cantonal	pas de cofinancement cantonal
Canton AI	cofinancement cantonal	pas de cofinancement cantonal	pas de cofinancement cantonal
Canton AR	pas de cofinancement cantonal	pas de cofinancement cantonal	pas de cofinancement cantonal
Canton BE	cofinancement cantonal	cofinancement cantonal	cofinancement cantonal

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 1 : Accueil extra-familial pour enfants :

La question du subventionnement public des structures d'accueil fait l'objet de discussions politiques au sein d'un canton – quelles solutions (cofinancement ou non, sous quelle forme) les autres cantons ont-ils trouvées?

Résultat de la recherche sous forme de carte

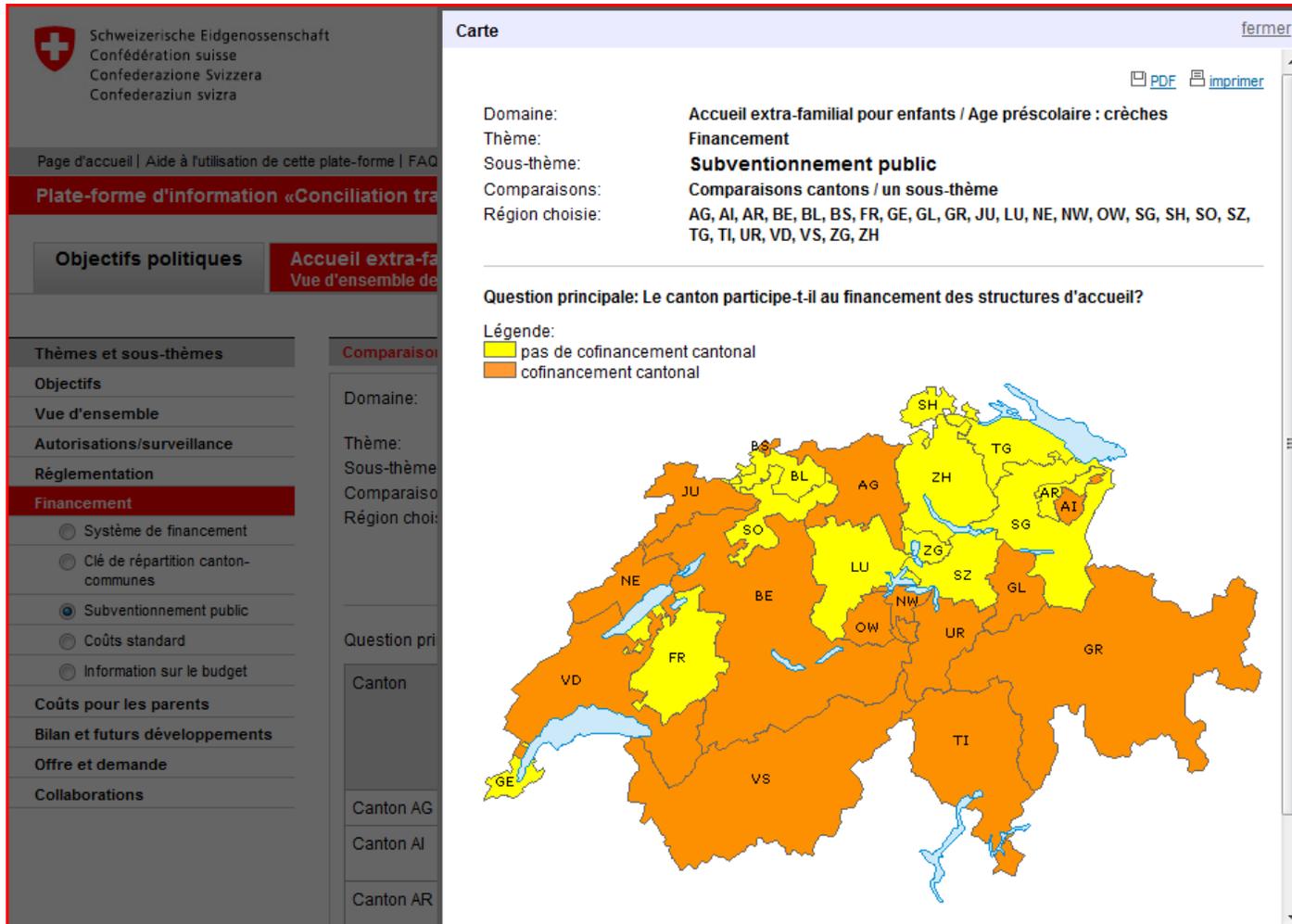


Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 1 : Accueil extra-familial pour enfants :

La question du subventionnement public des structures d'accueil fait l'objet de discussions politiques au sein d'un canton – quelles solutions (cofinancement ou non, sous quelle forme) les autres cantons ont-ils trouvées?

Information de détail, documents et contact

Détails fermer

[PDF](#) [imprimer](#)

Domaine: Accueil extra-familial pour enfants / Age préscolaire : crèches
Thème: Financement
Sous-thème: **Subventionnement public**
Comparaisons: Comparaisons cantons / un sous-thème
Région choisie: NE

Question principale: Le canton participe-t-il au financement des structures d'accueil?

Informations de détail:
La loi vise à permettre l'offre d'un nombre de places d'accueil en proportion avec la demande, pour les enfants dès leur naissance, jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire, et au-delà, ainsi qu'à garantir la qualité des prestations offertes. Elle règle l'octroi de subventions aux structures d'accueil de la petite enfance.
Selon la législation cantonale, l'Etat prend en charge: au moins 20% des salaires du personnel, les frais de formation et les frais de perfectionnement. "Le versement des subventions forfaitaires se fait deux fois par année, au cours des premier et quatrième trimestres, sur la base du budget et des comptes de l'institution."

Documents officiels:
[Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, art. 5-8 \(pdf\)](#)
[Règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, art. 6-8 \(pdf\)](#)

Service administratif responsable:
Service des mineurs et des tutelles (SMT)
Office de l'accueil extra familial (OAEF)
Faubourg de l'Hôpital 36
2000 Neuchâtel
service.mineurstutelles@ne.ch



Exemple 2 : Accueil extra-familial pour enfants : Un canton doit réviser sa réglementation en matière de formation du personnel – comment (et à quel degré) les autres cantons ont-ils réglementé cette question?

Résultat de la recherche sous forme de tableau synoptique : comparaisons entre cantons et entre catégories de structures

Administration fédérale admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille :
Mesures cantonales et communales»

Page d'accueil | Aide à l'utilisation de cette plate-forme | FAQ | Glossaire | Contact Deutsch | Français | Italiano

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille» Patronage A propos de cette plate-forme

Objectifs politiques **Accueil extra-familial pour enfants** Conditions de travail favorables à la famille
Vue d'ensemble des structures d'accueil

Thèmes et sous-thèmes

- Objectifs
- Vue d'ensemble
- Autorisations/surveillance
- Réglementation**
- Concept pédagogique
- Formation du personnel
- Salaires
- Taux d'encadrement
- Locaux
- Sécurité
- Hygiène
- Repas
- Horaires d'ouverture
- Critères d'admission pour les enfants
- Financement
- Coûts pour les parents
- Bilan et futurs développements
- Offre et demande
- Collaborations

Comparaisons et choix des régions : [modifier](#)

Domaine: Accueil extra-familial pour enfants / Vue d'ensemble des structures d'accueil [imprimer](#)

Thème: Réglementation [PDF](#)

Sous-thème: Formation du personnel [tableau excel](#)

Comparaisons: Comparaisons cantons / un sous-thème

Région choisie: Canton AG, Canton AI, Canton AR, Canton BE, Canton BL, Canton BS, Canton FR, Canton GE, Canton GL, Canton GR, Canton JU, Canton LU, Canton NE, Canton NW, Canton OW, Canton SG, Canton SH, Canton SO, Canton SZ, Canton TG, Canton TI, Canton UR, Canton VD, Canton VS, Canton ZG, Canton ZH

Type de structure: privée subventionnée publique privée non subventionnée

Question principale: Existe-t-il des dispositions cantonales relatives à la formation du personnel (diplômes) pour les structures privées subventionnées?

Canton	Age préscolaire : crèches carte	Age scolaire : accueils parascolaires / écoles à horaire continu / accueils de midi carte	Agés préscolaire et scolaire : familles de jour carte
Canton AG	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales
Canton AI	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales
Canton AR	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales	pas de dispositions cantonales
Canton BE	dispositions cantonales	dispositions cantonales	dispositions cantonales

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 2 : Accueil extra-familial pour enfants : Un canton doit réviser sa réglementation en matière de formation du personnel – comment (et à quel degré) les autres cantons ont-ils réglementé cette question? *Résultat de la recherche sous forme de carte*

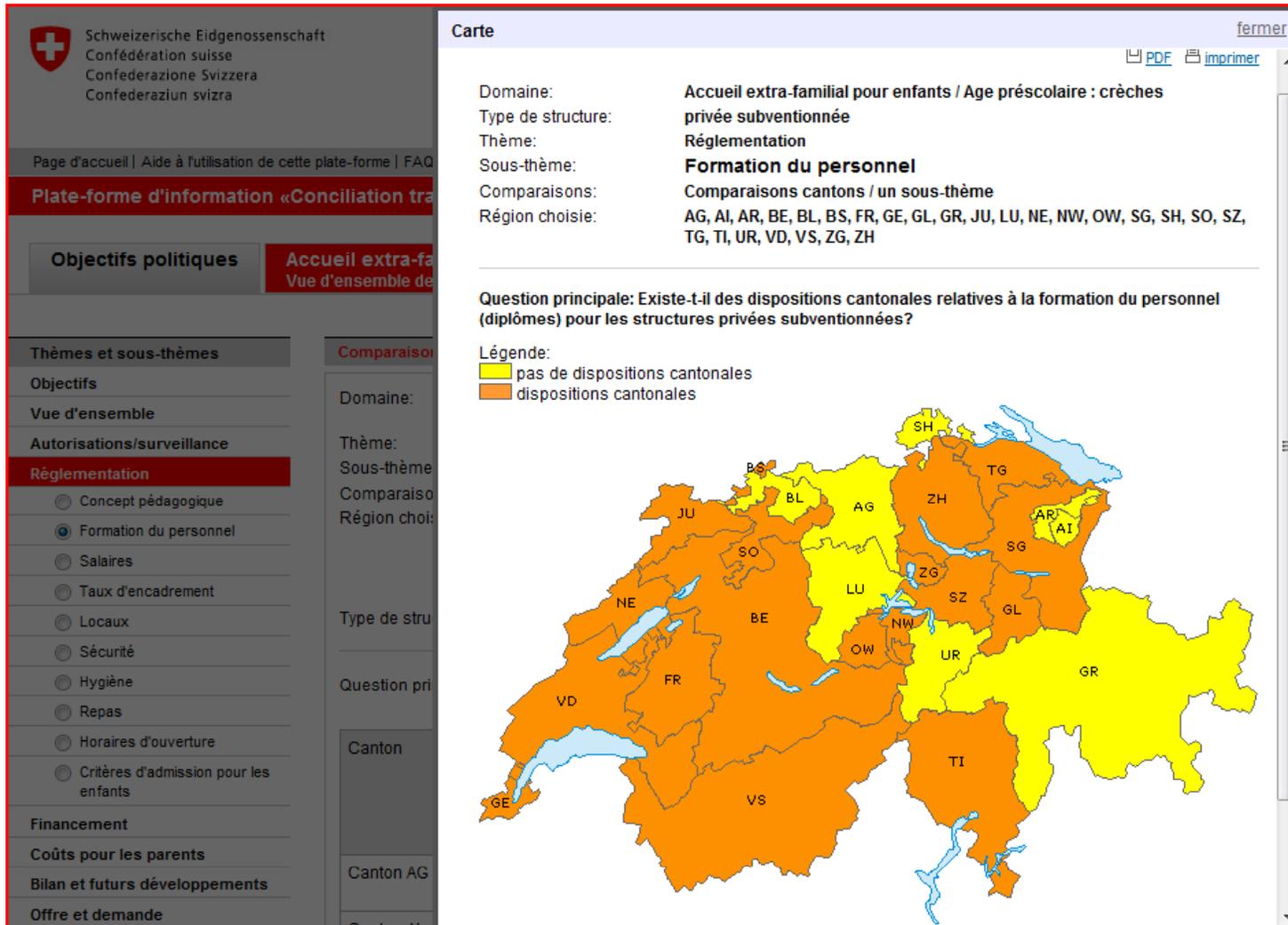


Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 2 : Accueil extra-familial pour enfants : Un canton doit réviser sa réglementation en matière de formation du personnel – comment (et à quel degré) les autres cantons ont-ils réglementé cette question?

Information de détail, documents et contact

Détails [fermer](#)

[PDF](#) [imprimer](#)

Domaine:	Accueil extra-familial pour enfants / Age préscolaire : crèches
Type de structure:	privée subventionnée
Thème:	Réglementation
Sous-thème:	Formation du personnel
Comparaisons:	Comparaisons cantons / un sous-thème
Région choisie:	VD

Question principale: Existe-t-il des dispositions cantonales relatives à la formation du personnel (diplômes) pour les structures privées subventionnées?

Informations de détail:
Des directives du SPJ règlent les exigences concernant la filière de formation professionnelle. Les personnes ne satisfaisant pas ces conditions peuvent être engagées comme "personnel auxiliaire". Les personnes sans formation ne doivent pas dépasser le 20 % de l'effectif des collaboratrices d'une institution par groupe d'enfants pris en charge.

Documents officiels:
[Directives pour l'accueil de jour des enfants. Accueil collectif de jour préscolaire, p.17-18](#) (pdf)

Service administratif responsable:
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne
021 316 53 53
info.spi@vd.ch
<http://www.vd.ch/spi>



Exemple 3 : Accueil extra-familial pour enfants : Une commune de taille moyenne doit mettre sur pied une offre d'accueil - de quels projets de communes similaires peut-elle s'inspirer?

Résultat de la recherche sous forme de tableau synoptique : projets de petites et moyennes

Administration fédérale admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille :
Mesures cantonales et communales»

Page d'accueil | Aide à l'utilisation de cette plate-forme | FAQ | Glossaire | Contact Deutsch | Français | Italiano

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille» Patronage A propos de cette plate-forme

Objectifs politiques **Accueil extra-familial pour enfants
Petites et moyennes communes** Conditions de travail favorables à la famille

Critères de choix

- Taille de la commune
- Type de commune
- Type de projet
- Particularité du projet
- Coûts globaux du projet
- Rôle de la commune

Comparaisons et choix des régions : [modifier](#)

Domaine: Accueil extra-familial pour enfants
Thème: **Projets de petites et moyennes communes**
Critères de choix: Taille de la commune, Type de commune, Coûts globaux du projet, Rôle de la commune
Région choisie: FR/Attalens, GE/Lancy, JU/Basse-Allaine, NE/La Tène, NE/Colombier, VD/Lutry, VS/Anniviers, VS/Ilcogne, Lens, Chermignon, Montana, Randogne, Mollens

[imprimer](#)
[PDF](#)
[tableau excel](#)

Taille de la commune
Combien d'habitants résident-ils sur la commune?

Type de commune
S'agit-il d'une commune en zone d'agglomération ou d'une commune en zone rurale?

Coûts globaux du projet
Combien le projet a-t-il coûté dans son ensemble?

Rôle de la commune
Quelles tâches relatives à ce projet la commune a-t-elle prises en charge?

Commune	Taille de la commune	Type de commune	Coûts globaux du projet	Rôle de la commune
FR/Attalens	2'741 habitants	commune rurale	coûts d'exploitation : CHF 400'000, coûts d'investissement : CHF 1'345'000	enquête auprès des parents, construction d'un nouveau bâtiment scolaire, organe responsable, cofinancement
GE/Lancy	27'000 habitants	commune d'agglomération	coûts d'exploitation : CHF 1'500'000, coûts d'investissement : CHF 450'000	consultation auprès des entreprises, appui politique pour la réalisation du partenariat crèche-entreprises, cofinancement
JU/Basse-Allaine	1'350 habitants	commune rurale	coûts d'exploitation : CHF 364'820, coûts d'investissement : non communiqués	mise sur pied d'un comité de projet provisoire, membre du comité de

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 3 : Accueil extra-familial pour enfants : Une commune de taille moyenne doit mettre sur pied une offre d'accueil - de quels projets de communes similaires peut-elle s'inspirer?

Information de détail, documents et contact

Détails fermer

[PDF](#) [imprimer](#)

Domaine: **Accueil extra-familial pour enfants**
Thème: **Projets de petites et moyennes communes**
Région choisie: **Attalens**

i Description du projet:

Informations-clés

Taille de la commune	2'741 habitants
Type de commune	commune rurale
Type de projet	création d'une structure d'accueil (âge préscolaire)
Particularité du projet	regroupement dans un même lieu (bâtiment scolaire) de la crèche, d'une cantine/salle pour devoirs surveillés et d'une école maternelle
Coûts globaux du projet	coûts d'exploitation: CHF 400'000, coûts d'investissement: CHF 1'345'000
Rôle de la commune	enquête auprès des parents, construction d'un nouveau bâtiment scolaire, organe responsable, cofinancement

Type et particularité du projet

La commune d'Attalens est en train de créer une crèche. La particularité du projet réside dans le regroupement de cette nouvelle crèche, d'une cantine et d'une salle pour devoirs surveillés ainsi que d'une école maternelle en un même lieu. Ces structures seront intégrées dans un nouveau bâtiment scolaire à construire. Par ailleurs, la crèche sera également ouverte aux enfants de la commune voisine de Granges.

Objectif du projet

Le regroupement de ces structures doit permettre à la commune d'exploiter des synergies en terme d'organisation (gestion plus efficace des ressources en personnel et des locaux) et de faciliter la vie quotidienne des parents (lieu unique centralisant les accueils préscolaires et parascolaires, ainsi que les écoles).

Groupe cible

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 4 : Conditions de travail favorables à la famille : Une administration publique aimerait se profiler comme employeur attractif – qu’offrent ses concurrentes par ex. en termes de congé paternité? Résultat de la recherche sous forme de tableau synoptique : comparaisons entre communes

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Administration fédérale admin.ch

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille :
Mesures cantonales et communales»

Page d'accueil | Aide à l'utilisation de cette plate-forme | FAQ | Glossaire | Contact

Deutsch | Français | Italiano

Plate-forme d'information «Conciliation travail-famille» Patronage A propos de cette plate-forme

Objectifs politiques Accueil extra-familial pour enfants **Conditions de travail favorables à la famille**

Thèmes et sous-thèmes

- Mesures de promotion auprès des milieux économiques
- Données statistiques
- L'administration publique en tant qu'employeur - stratégie
- L'administration publique en tant qu'employeur - conditions de travail**
- Travail à temps partiel
- Temps de travail flexible
- Jobsharing
- Temps d'allaitement
- Congé maternité
- Congé paternité**
- Congé d'adoption
- Congé non payé
- Congé en cas de maladie d'un enfant
- Télétravail
- Accueil extra-familial pour enfants

Comparaisons et choix des régions : [modifier](#)

Domaine: Conditions de travail favorables à la famille
Thème: L'administration publique en tant qu'employeur - conditions de travail
Sous-thème: **Congé paternité**
Comparaisons: Comparaisons communes (chefs-lieux) / un sous-thème
Région choisie: Aarau, Appenzell, Hérिसau, Berne, Liestal, Bâle, Fribourg, Genève, Glaris, Coire, Delémont, Lucerne, Neuchâtel, Stans, Sarnen, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Schwytz, Frauenfeld, Bellinzona, Altdorf, Lausanne, Sion, Zoug, Zurich

imprimer
PDF
tableau excel

Question principale: Le règlement du personnel de l'administration communale prévoit-il un congé paternité?
Question annexe a: Lorsque le règlement du personnel de l'administration communale prévoit un congé paternité - combien de jours/semaines l'administration accorde-t-elle?
Question annexe b: Lorsque le règlement du personnel de l'administration communale prévoit un congé paternité - quel pourcentage du salaire antérieur l'administration verse-t-elle?

Commune	Question principale	Question annexe a	Question annexe b
Aarau	oui	10 jours	100%
Appenzell	oui	2 jours	100%
Hérísau	oui	1 jour	pas de dispositions communales
Berne	oui	15 jours	100%
Liestal	oui	5 jours	100%
Bâle	oui	5 jours	100%

Plate-forme d'information « Conciliation travail-famille : mesures cantonales et communales »

SECO / Anne Küng Gugler



Exemple 4 : Conditions de travail favorables à la famille : Une administration publique aimerait se profiler comme employeur attractif – qu'offrent ses concurrentes par ex. en termes de congé paternité?

Information de détail, documents et contact

Détails [fermer](#)

[PDF](#) [imprimer](#)

Domaine:	Conditions de travail favorables à la famille
Thème:	L'administration publique en tant qu'employeur - conditions de travail
Sous-thème:	Congé paternité
Comparaisons:	Comparaisons communes (chefs-lieux) / un sous-thème
Région choisie:	Lausanne

Question principale: Le règlement du personnel de l'administration communale prévoit-il un congé paternité?

Informations de détail:
Un congé d'un jour est accordé en cas de naissance d'un enfant et, ensuite, le père a droit à un congé paternité supplémentaire de cinq jours.

Documents officiels:
[Règlement pour le personnel de l'administration communale, art. 53, let. d, i \(pdf\)](#)

Service administratif responsable:
Service du personnel
Déléguée à l'égalité
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 23 62
egalite@lausanne.ch



Adresse internet de la plate-forme

www.travailetfamille.admin.ch